

# PROCES-VERBAL CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2016 A MONSAGUEL

**L'AN DEUX MILLE QUINZE  
Le 14 DECEMBRE à 20 H 30**

Le Conseil Communautaire dûment convoqué  
s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de  
Monsaguel sous la présidence de M. Jérôme BETAILLE

En exercice 39  
Présents 30  
Pouvoirs 03  
Votants 33

Date de convocation : 9 Décembre 2015

Délégués des communes :

<b><u>BARDOU</u></b> -M. Michel CASTAGNET pouvoir à M. Bétaille	<b><u>BOISSE</u></b> -Mme Stéphanie MOLLE	<b><u>CONNE DE LABARDE</u></b> -M. Bernard TRIFFE pouvoir à M. Bourdil
<b><u>EYMET</u></b> -M. Jérôme BETAILLE +1 pouvoir -Mme Sylvie RIALLAND -M. Henri DELAGE -Mme Catherine CHAISE -M. Jean-Jacques LAGENEBRE -Mme Martine AGARD-DENUÉL -M. Maurice BARDET <b>pouvoir</b> -Mme Anne Laure BARBE -M. Jean-Louis COMBEAU -Mme Rose LALLEMANT	<b><u>FAURILLES</u></b>  -M. Gérard MARTIN	<b><u>FAUX</u></b>  -M. Alain LEGAL  -Mme Anne Marie FONTAYNE
<b><u>FLAUGEAC</u></b> -M. Gérard BAILLY	<b><u>FONROQUE</u></b> -Mme Régine BAGARD	<b><u>ISSIGEAC</u></b> -M. Jean-Claude CASTAGNER excusé -Mme Françoise DUBOIS excusée
<b><u>MONMADALES</u></b> -M. Michel RAYNAL	<b><u>MONMARVES</u></b> -M. Christian BARCHIESI	<b><u>MONSAGUEL</u></b> -M. Hervé DELAGE
<b><u>MONTAUT</u></b> -M. Yves VEYRAC	<b><u>PLAISANCE</u></b> -M. Jean Marie FRICOT	<b><u>RAZAC D'EYMET</u></b> M. Thierry GROSSOLEIL excusé
<b><u>SADILLAC</u></b> -M. Yves BORDES pouvoir à M. Lacotte	<b><u>ST-AUBIN DE CADELECH</u></b> -Mme Annie LANDAT excusée	<b><u>ST-AUBIN DE LANQUAIS</u></b> -M. Moïse LABONNE excusé
<b><u>ST-CAPRAISE D'EYMET</u></b> -M. Henri TONELLO	<b><u>ST-CERNIN DE LABARDE</u></b> -M. Vianney d'HAUTEFEUILLE	<b><u>STE-EULALIE D'EYMET</u></b> -M. Martial LAJOUX excusé
<b><u>STE-INNOCECE</u></b> -M. Jean-Marc DIVINA	<b><u>ST-JULIEN D'EYMET</u></b> -M. Jean-M. BOURDIL +1 pouvoir	<b><u>ST-LEON D'ISSIGEAC</u></b> -M. Emilio SARRAT
<b><u>ST-PERDOUX</u></b> -M. Lucien POMEDIO	<b><u>STE-RADEGONDE</u></b> -M. Michel COASSIN	<b><u>SERRES ET MONTGUYARD</u></b> -M. Pierre RICHIERO
<b><u>SINGLEYRAC</u></b> -M. Jean LACOTTE + 1 pouvoir		

Mme Catherine CHAISE est élue secrétaire de séance

## **Ordre du jour :**

Adoption procès-verbal du 30/11/2015

- 1-Décision modificative budgétaire n°4
- 2-Admission en non valeur
- 3-Attribution d'un fonds de concours 2015 au centre de loisirs d'Eymet
- 4-Autorisation signature convention OPAH-RR
- 5-Autorisation renouvellement Contrat Unique d'Insertion au 05/01/2016 et signature contrat
- 6-Autorisation recrutement technicien voirie vacataire à compter du 01/01/2016 et signature contrat
- 7-Création régie taxe de séjour au 01/01/2016 office de tourisme unique Portes Sud Périgord
- 8-Vote indemnités de responsabilité du régisseur taxe de séjour et du régisseur cantine
- 9-Avis du conseil communautaire sur la constitution d'un RPI sectorisé Issigeac/Faux et autorisation signature convention
- 10-Avis du conseil communautaire sur proposition n°25 de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (Fusion SIAEP de Monestier, Sigoulès, Eymet et Issigeac).
- 11-Elections délégués aux commissions du Sycoteb
- 12-Questions diverses

Après avoir fait adopter à l'unanimité le procès-verbal du 30/11/2015, le président demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour la désignation d'un délégué au Syndicat Départemental d'Electrification. Avis favorable.

Monsieur le Maire de Monsaguel remercie l'assemblée de sa présence sur la commune et fait état du retour très positif de la dernière réunion entre le directeur du Sycoteb et les secrétaires de mairies du territoire. Cette rencontre avait pour objet l'incidence de la mise en œuvre du SCOT sur les documents d'urbanisme.

### **1-Décision modificative budgétaire n°4**

Présentation

#### **Section de fonctionnement**

Article et libellé	Augmentation des dépenses €	Diminution des dépenses €	Augmentation des recettes €	Diminution des recettes €
Art. 611 prestation de service		-205 474		
Art 6554 contribution SMD3	205 474			
Art 6688 frais financiers		-23 385		
Art.661132 intérêts transfert emprunts voirie	2 303			
Art 678 Quote part vente camion SIROM	540			
Art 6541 Admission en non valeur	2 300			
Art 657348 Fonds de concours CLSH Eymet	13 521			
Art 023 virement section investissement	21 206			
Art 6232 fêtes et cérémonies		-1700		
Art 6236 catalogues et imprimés		-2600		
Art 74758 remboursement quote part emprunt SIROM			1 428	
Art 6419 remboursement sur rémunération			10 757	
<b>TOTAL</b>	245 344	-233 159	12 185	
	<b>12 185</b>		<b>12 185</b>	

#### **Section d'investissement**

Article et libellé	Augmentation des dépenses	Diminution des dépenses	Augmentation des recettes	Diminution des recettes
Art 168741 Remboursement du capital emprunts voirie transférés	21 2016			
021 virement de la section de fonctionnement			21 206	
<b>TOTAL</b>	21 206		21 206	
	<b>21 206</b>		<b>21 206</b>	

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>33 391 €</b>	<b>33 391 €</b>
----------------------	-----------------	-----------------

Principaux mouvements :

Comptes 611/6554 : virement de crédit des prévisions Sita, prestataire de collecte des ordures ménagères jusqu'au 31/06/2015 vers l'organisme de regroupement SMD3 prestataire à compter du 01/07/2015.

Comptes 6688/661132/023/021/168741 : régularisations des écritures de remboursement des intérêts et capital des emprunts voirie transférés pour les communes de Conne de Labarde, Monmadalès, Montaut, Razac d'Eymet et St-Perdoux

Comptes 678/74758 : Remboursement quote-part du produit de la vente du camion Sirom à la communauté de communes de Sigoulès et part remboursée par la communauté de communes au titre de la quote-part sur emprunt du camion (30 %)

Compte 657348 : augmentation des crédits pour le paiement du fonds de concours au centre de loisirs sans hébergement d'Eymet.

Cette participation ainsi que celle liée aux frais de fonctionnement du gymnase 2014 d'Eymet est payée sur la même imputation comptable.

Concernant les frais du gymnase, il a été tenu compte d'un prévisionnel 2015 de 800 € (suite au recrutement en 2015 d'un contrat aidé à la communauté de communes qui assure le ménage des locaux) alors qu'il s'agissait de rembourser l'année **2014** pour laquelle la commune a mis un agent communal à disposition.

Aucune observation formulée, cette décision modificative n°4 est **adoptée à l'unanimité**.

## **2-Admission en non valeur**

Présentation de la liste des impayés transmise par la trésorerie au titre de la garderie pour les années 2012-2013-2014-2015 d'un montant de 1 020.43 € et d'une participation scolaire de la commune de Faurilles pour l'année 2017 d'un montant de 1 250 €.

M. le Maire de Faurilles s'exprime à ce sujet. Il s'agit d'une demande du Syndicat Scolaire d'Issigeac de l'époque (dissous depuis et intégré à la communauté de communes). Or, selon lui, Faurilles n'était pas membre du syndicat mais du RPI de Ste-Sabine. C'est pour cette raison que ce paiement est contesté.

Après en avoir délibéré, la liste des admissions en non valeur est **approuvée à la majorité** (1 contre, 1 abstention).

## **3-Attribution d'un fonds de concours 2015 au centre de loisirs sans hébergement d'Eymet**

La pratique des fonds de concours prévue aux articles L 5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales constitue une dérogation aux principes de spécialité et d'exclusivité des compétences de l'EPCI. Par ce dispositif, l'EPCI intervient dans un domaine où il n'est pas compétent.

Pour information, en 2014 le conseil communautaire avait décidé l'attribution d'un fonds de concours de 14 522.38 € pour le financement des dépenses de fonctionnement 2013 du Centre de Loisirs Sans Hébergement d'Eymet sous réserve de la délibération concordante du Conseil Municipal d'Eymet.

Sur présentation d'un état de frais de fonctionnement, la municipalité réitère sa demande pour la somme de 17 057.38 € au titre des frais de l'année 2014.

Il est proposé à l'assemblée de renouveler le principe du fonds de concours pour rembourser la commune des frais de fonctionnement de l'année 2014.

### **Adopté à l'unanimité**

Question est posée pour la participation au centre de loisirs de Castillonnès. Est-ce que le principe sera le même ? Non, l'attribution d'un fonds de concours ne peut se faire qu'aux communes membres de l'EPCI. Une convention de prestation de service devrait être proposée par la CC Haut Agenais Bastide en Périgord. Confirmation attendue par le service intercommunalité de la préfecture.

## **4-Autorisation de signature de la convention « Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat en zone de Revitalisation Rurale » (OPAH-RR)**

Dossier présenté par M.Bourdil, délégué.

Cette **autorisation est reportée** au mois de janvier 2016 car il faut décider si l'opération est menée en régie directe ou assurée par un prestataire de service pour compléter la convention.

Il annonce d'ores et déjà le lancement de l'opération au 01/04/2016, en accord avec les services de l'ANAH.

Le cahier des charges est finalisé avec le nombre de permanences (deux ½ journées par mois) et les objectifs à atteindre. Environ 120 logements seront concernés par ces réhabilitations (réduction précarité énergétique, favoriser le maintien à domicile en adaptant les logements....). **Transmettre le projet aux mairies.**

La réussite de l'OPAH sera conditionnée par l'investissement sur le terrain de tous les élus et il faudra communiquer le plus largement possible auprès des administrés.

La communauté de communes enverra à toutes les mairies une information identique à diffuser.

M. Bourdil ajoute, que, concernant les logements de **propriétaires bailleurs**, l'ANAH a imposé de prioriser deux ou trois centres-bourgs équipés de services, tels que Eymet et Issigeac, éventuellement Faux, sachant que très peu de dossiers sont concernés, 2/30 par an.

## **5-Autorisation de renouvellement Contrat Unique d'Insertion au 5 janvier 2016 et signature du contrat.**

Il est proposé à l'assemblée de reconduire le contrat existant d'un agent en contrat aidé affecté principalement aux temps d'activités périscolaires des écoles et à l'entretien ménager du gymnase d'Eymet en 2015. **Adopté à l'unanimité**.

## **6-Autorisation recrutement technicien voirie vacataire au 1<sup>er</sup> janvier 2016**

Il est exposé à l'assemblée qu'il convient d'autoriser le Président à signer un contrat de vacation au titre de l'année 2016, **dans la limite de 1 140 heures annuelles**, au taux horaire brut de 13.12 €, pour assurer principalement les missions d'autorisations administratives (DICT, permissions de voirie), préparation des marchés, suivi de chantiers et réception des travaux voirie 2016 concernant l'ensemble de la voirie communautaire et les communes du territoire. Les frais de déplacements et repas seront remboursés selon barème en vigueur à l'agent au vu d'un état détaillé. Pour information, l'agent a effectué au titre de l'année 2015 1 178.50 heures, compte-tenu d'heures passées en complément suite à la définition de l'intérêt communautaire.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer** le contrat de travail avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Le président rappelle que M. Poitevin a bien voulu poursuivre une année mais que la commission voirie devra travailler à pourvoir son remplacement.

Il est également rappelé, suite à la question du maire de Montaut, qu'il faut contacter directement pour tous travaux le technicien ou M. Grossoleil, vice-président en charge de la voirie.

## **7-Création d'une régie pour la taxe de séjour à l'office de tourisme Portes Sud Périgord**

Suite à la création de l'office de tourisme unique Portes Sud Périgord et l'instauration d'une taxe de séjour sur l'ensemble du territoire, il est nécessaire de créer une régie pour percevoir la taxe sur tout le territoire.

La gestion du fichier des hébergeurs est assurée par l'agent de développement au siège de la communauté de communes, il est proposé de créer cette régie au siège et de nommer l'agent de développement comme régisseur pour percevoir cette taxe tant en numéraire qu'en chèques.

**Adopté à l'unanimité.**

## **8-Vote indemnités de responsabilité du régisseur de taxe de séjour et du régisseur de cantine**

-Taxe de séjour, vu le montant moyen mensuel attendu de l'ordre de 2 000 €, l'indemnité annuelle serait de au maximum de 110 €.

-Cantine, il s'agit d'une régularisation car la délibération initiale est du 7/01/2014, et l'assemblée n'était pas la même. Les conditions sont inchangées, montant moyen des recettes encaissées par mois entre 4601 et 7600 €, soit une indemnité annuelle de 140 €.

**Adopté à l'unanimité**

## **9-Avis du conseil communautaire sur la constitution d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal sectorisé Issigeac/Faux et autorisation signature convention**

Exposé de M. Fricot, délégué.

Il informe l'assemblée que le document transmis comme support est le projet soumis à la commission qui a été modifié. Il convient de supprimer le paragraphe 1.8

Il est proposé au conseil communautaire de formuler un avis sur la constitution de ce RPI dispersé entre les communes de Issigeac et Faux, qui devront délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire émet à l'unanimité **un avis favorable**

## **10-Avis du conseil communautaire sur proposition n°25 de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (Fusion SIAEP de Monestier, Sigoulès, Eymet et Issigeac).**

Dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, la CDCI propose de fusionner les syndicats d'eau de Monestier, Sigoulès, Eymet et Issigeac.

M. Richiéro, président du syndicat d'eau d'Eymet, donne quelques éléments statistiques de comparaison.

Concernant les tarifs à ce jour, le prix de l'eau au m3 est de 0.51 € pour Sigoulès, 0.75 € pour Monestier, 0.50 € pour Issigeac et 0.4790 € pour Eymet. Il va falloir s'attendre à une harmonisation du prix « vers le haut ».

M. Legal demande s'il n'est pas trop tard pour délibérer ?

Le président répond que le délai est certes écoulé (2 mois à compter de la réception de la proposition, soit le 12/10/2015), mais qu'il est néanmoins important de faire connaître l'avis du conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire émet un avis favorable à la majorité (15 abstentions, 7 contre, 11 pour).

### **11-Elections des délégués aux commissions du Sycoteb**

Sont élus :

Commission compatibilité : DUBOIS Françoise, LEGAL Alain, TAVAREZ Carlos.

Commission habitat, déplacements et services : RICHIERO Pierre, DORLEAC Bernadette

Commission désenclavement : COMBEAU Jean-Louis, LACOTTE Jean, BOURDIL Jean-Maurice, BARBE Anne-Laure, DORLEAC Bernadette

Commission stratégie urbaine et développement durable : TONELLO Henri, DELAGE Hervé, LEGAL Alain

Commission promotion capital nature : CLEMENON Jean-Pierre, POMEDIO Lucien, DUMON Patrick

### **12-Désignation d'un délégué à la commission consultative paritaire du SDE 24**

Suite à la promulgation de la loi sur la Transition Energétique Pour la Croissance Verte (TEPCV), le Syndicat Départemental d'Electrification de la Dordogne met en place une commission consultative paritaire et demande la désignation d'un délégué communautaire pour siéger.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**, est désigné délégué communautaire M. Bernard TRIFFE.

### **12-Questions diverses**

-Le président informe le conseil qu'une marche aura lieu le 19/12/2015 à Foulayronnes. Départ en covoiturage de St-Léon d'Issigeac à 9.15.

Il fait part à tous des **remerciements de M. Simon** pour le soutien apporté face au dramatique évènement survenu au sein de sa famille.

M. Sarrat ajoute que la famille SIMON ne pourra faire de remerciements particuliers, ce que tout le monde peut comprendre.

-Mme Chaise informe l'assemblée que le conseil municipal d'Eymet a pris une **motion** pour le maintien des services publics sur le territoire et demande s'il ne serait pas possible d'ajouter une motion communautaire.

La majorité est favorable pour la prise de motion, M. Legal fait état de 21 mesures concrètes actées par l'Etat en faveur des territoires ruraux, il faudrait rédiger la motion en adéquation.

Madame le Maire de Fonroque, à cette occasion, signale que le département envisage de supprimer les poubelles sur les aires de repos le long de la RD 933 ainsi qu'un arrêt pourtant bien adapté pour les convois exceptionnels.

M. Delage Henri répond qu'effectivement, il est prévu de fermer certaines aires pour ne plus avoir à collecter les déchets. Concernant la fermeture d'un arrêt, il rencontre Mme Morizot à ce sujet et tiendra informé le maire de Fonroque.

-Elaboration du **document unique d'évaluation des risques professionnels en cours** ; validation prévue courant janvier.

-M. Tonello s'étonne que la communauté de communes, qui a la compétence voirie, ne fournisse pas la **peinture pour le marquage au sol**.

-M. Legal, maire de Faux, annonce que le projet communal de **charte photovoltaïque** a obtenu avis favorable du ministère et devrait voir le jour courant 2016.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est close à 22 h 30.

La secrétaire de séance,  
Catherine CHAISE

Le Président,  
Jérôme BETAILLE